MODÈLE DE LETTRE TYPE DE DEMANDE AU MAIRE
LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Objet : Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.

Références : Code de la Santé publique articles R1334-14 et suivants
Décret n°2011-629 du 03/06/11 relatif à la protection de la population contre les risques
sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

Ressource : Guide de prévention AMIANTE à l'attention des chefs de service

Monsieur (Madame) le maire,

Depuis 1996, conformément à la réglementation relative à la protection des populations et des travailleurs contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante inscrite au Code de la santé publique, les collectivités locales ont dû procéder à un inventaire de la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments dont elles sont propriétaires.

Un Dossier Technique Amiante (DTA) est ainsi obligatoire pour chaque bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. En complément, conformément à l'article 4 du décret n°2011-629 du 03/06/11, tous les DTA réalisés avant le 1er février 2012 devaient être mis à jour avant fin janvier 2021.

Le DTA rassemble toutes les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux et produits contenant des éléments amiantés ainsi qu'à leur état de conservation et à leur traitement. Il comporte également une fiche récapitulative présentant une synthèse de la situation de chaque bâtiment destinée à informer les occupants des locaux ainsi que les employeurs des personnels occupant ces locaux.

En vertu de l'article R. 1334-29-5 du Code de la santé publique, le DTA doit être tenu à disposition des occupants des bâtiments ainsi que des employeurs et la fiche récapitulative communiquée aux mêmes personnes par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour.

Dans ce contexte réglementaire, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer un exemplaire du dossier technique amiante ou de la fiche récapitulative de chaque bâtiment de l'école afin qu'elle puisse être conservée à l'école pour information des personnes réglementairement concernées.

Les informations contenues dans ces documents permettront le cas échéant d'intégrer le risque lié à la présence d'amiante dans l'évaluation des risques de l'école dont j'ai la responsabilité en lien avec la circonscription.

Je vous prie d'agréer, Monsieur (Madame) le maire, l'expression de toute ma considération.